

ARRÊTÉ MUNICIPAL

« ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION DE PENETRER DANS LES LIEUX, ET INTERDICTION À L'UTILISATION ET L'HABITATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 160, RUE DE PARIS À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) – PARCELLE CADASTRALE AH 7 »

2022-A- 136

Le Maire de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1, et suivants,

VU l'article R. 556-1 du Code de Justice Administrative,

VU les articles L. 511-1 à L. 511-22 et R. 511-1 à R. 511-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,

CONSIDERANT que le propriétaire du bâtiment est Monsieur SAVONNI Kevin Tonino Louis domicilié au 13 Allée de Paris, Appartement 1071, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine,

CONSIDERANT la visite du SCHS du 12 Décembre 2022 concernant le bâtiment sis 160 Rue de Paris -94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, parcelle AH 7,

CONSIDERANT l'incendie qui s'est déclaré le Samedi 10 Décembre 2022,

CONSIDERANT le risque de chute de matériaux,

CONSIDERANT le danger grave et imminent ainsi que l'atteinte à la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'occupation du bâtiment susvisé est provisoirement interdite dans le cadre de la sauvegarde de la sécurité publique.

Article 2 : Les dispositions ci-dessus sont immédiatement applicables et resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur la façade de l'immeuble concerné ainsi qu'en mairie.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20221212-2022-A-134-AI
Date de télétransmission : 12/12/2022
Date de réception préfecture : 12/12/2022

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Madame la Préfète du Val de Marne Contrôle de Légalité,
21/29 avenue du Général de Gaulle
94038 CRETEIL CEDEX

- Monsieur SAVONNI Kevin Tonino Louis
13 Allée de Paris, Appartement 1071,
93400 Saint-Ouen-Sur-Seine

Le cas échéant en cas d'incertitude sur l'identité ou l'adresse des Personnes et dans tous les cas pour sécuriser la notification :

Le présent arrêté sera affiché sur le mur de façade du terrain ainsi qu'en mairie ce qui vaudra notification, dans les conditions prévues à l'article L. 511-10 du code de la construction et de l'habitation.

Le présent arrêté est transmis à :


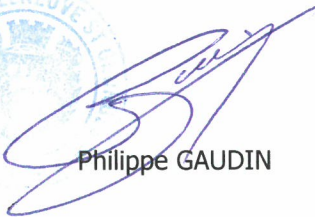
- Madame le Commissaire Principale
162 rue de Paris — 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- Madame NICHU, Directrice Générale des Services
Hôtel de ville, Place Pierre Sémard — 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- Monsieur David DEMICHEL, Directeur de la Police Municipale
Rue de la Marne — 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 12/12/2022

Monsieur Le Maire



Philippe GAUDIN